

Décision n° 00–1199 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 10 novembre 2000 relative au changement de la dénomination sociale de la société AXS Telecom en Liberty Surf Telecom.

L’Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment les articles L. 33–1 et L. 34–1 ;

Vu l’arrêté du 17 juin 1998 modifié autorisant la société AXS Telecom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir un service téléphonique au public ;

Vu la demande présentée le 17 octobre 2000 au nom de la société Liberty Surf Telecom anciennement dénommée AXS Telecom,

Après en avoir délibéré le 10 novembre 2000,

Décide

:

Article 1

– Sont approuvés :

- le rapport d’instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société AXS Telecom ;
- le projet d’arrêté associé.

Article 2 –

Le président de l’Autorité est chargé de transmettre au Secrétaire d’État à l’industrie le rapport d’instruction et le projet d’arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 10 novembre 2000,

Le président,

Jean–Michel Hubert